DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- **Aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L423-15 du Code de l'Environnement**

1° Les mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
2° Les majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
3° Ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
4° Ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions prévues par le présent titre ;
5° Tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
6° Les personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, rendant dangereuse la pratique de la chasse ;
7° Les personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
8° Les personnes privées, en application des articles L. 423-25-4 ou L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L. 423-25-2, L. 423-25-4 ou L. 428-15 ;
9° Ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L. 312-16 du code de la sécurité intérieure.

- **Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'Environnement**

1° Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment, précise et sûre ;
2° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
3° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
4° Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à ..... **le** …… C

Signature :

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER TEMPORAIRE 3 JOURS

(RENOUVELABLE 2 FOIS)

Campagne de chasse 2023/2024

Identification du demandeur

A

NOM ……

PRENOM ……

ADRESSE ……

……

CODE POSTAL……

COMMUNE ……

DATE DE NAISSANCE : ……

Références du (1) ☐ Permis de chasser original ☐ Duplicata ☐ Certificat provisoire de capacité ☐ Document étranger équivalent
(1) Cocher la case correspondante

Numéro : ……

Délivré le : ……

Par ☐ ONCFS ☐ OFB

☐ Préfecture ou Pays : ……

Département de délivrance : ……

Autorisation de chasser accordée par : B
(pour mineurs et majeurs en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* : ……

Juge des tutelles* : ……

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Le : Signature :

D

Date du premier jour de chasse : ……

Nature de la Validation demandée	1 **Permis départemental Loiret (45) petit et grand gibiers**	2 **Permis départemental autre que le Loiret : N° ……**	3 **Permis national petit et grand gibiers**
Cotisation départementale ou nationale	27 €	€	25,15 €
Cotisation grand gibier départementale		+ €	
Redevance cynégétique	+ 23,67 €	+ 23,67 €	+ 23,67 €
Droit de timbre	+ 9 €	+ 9 €	+ 9 €
Part forfaitaire FNC			+ 13,63 €
Frais de dossier	+ 5 €	+ 5 €	+ 5 €
Abonnement revue **(facultatif)**	+ 6 €	+ 6 €	+ 6 €
Prix du permis sans assurance	**70,67 €**	**€**	**82,45 €**

☐ Je souscris à effet immédiat (au plus tôt au 1er juillet 2023) l'assurance Chasse Responsabilité Civile et reconnais avoir pris connaissance du document d'information (disponible sur le site internet de la FDC45) et de la notice assurance RC chasse AXA jointe à la présente : **ajoutez 20 € au prix du permis et cochez la case impérativement.**

MONTANT TOTAL A PAYER : ……€

Chèque à l'ordre de
Régie Chasse 45

TSVP

1. Informations complémentaires sur le chasseur

Afin de faciliter les recherches des personnes dans le FINIADA (fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes), veuillez renseigner l'intégralité de vos prénoms selon leur ordre à l'état civil ainsi que votre lieu de naissance (ville, département et pays) :

Prénom 1 :……**Prénom 2** :……

Prénom 3 :……**Prénom 4** :……

Ville de naissance : …… **Département** : …….

Pays de naissance : ……

Informations facultatives :

e-mail : ……Téléphone : ……

2. Carnet de prélèvement bécasse (GRATUIT) obligatoire si vous chassez la bécasse en France (paragraphe N°2 de la notice d'informations)

Pour chasser la bécasse, je souhaite :

☐ un carnet de prélèvement bécasse « papier » **qui me sera envoyé début septembre**

☐ déclarer mes prélèvements Bécasses sur smartphone avec l'application CHASSADAPT

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT

3. La «Contribution droit local Sanglier» pour les départements 57 – 67 – 68 (paragraphe N° 3 de la notice d'informations)

Si vous chassez dans un ou plusieurs de ces 3 départements, veuillez cocher la case ci-dessous et sélectionner le département, pour lequel, la «Contribution droit local Sanglier» sera affectée.

☐ Je chasse dans un ou plusieurs de ces 3 départements (57-67-68) donc je souhaite m'acquitter de la «Contribution droit local Sanglier» pour 3 jours à 18 € à ajouter au prix de votre permis.

Je souhaite que la «Contribution droit local Sanglier» soit affectée au département :

☐57 ☐67 ☐68

4. Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.
Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous :
https://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/politique-de-confidentialite
Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé

Pour tout renseignement, appelez le 02 38 25 97 35 ou envoyez un mail à guichet.unique.fdc45@chasseurdefrance.com

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement être assuré pour pouvoir utiliser votre permis de chasser